



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 août 2004  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-neuvième session

Point 67 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen et application du Document de clôture  
de la douzième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : Centre régional  
des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique**

## **Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Durant la période considérée, qui va de juillet 2003 à juin 2004, d'énormes incertitudes ont plané sur le fonctionnement du Centre faute de contributions volontaires suffisantes pour en appuyer les activités. Dans la limite de ses ressources, le Centre a poursuivi l'exécution de son programme de travail dans les quatre domaines prioritaires approuvés en 1999 par les États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources.

Le Centre a lancé, en octobre 2003, un projet triennal intitulé « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique » dans le but d'aider les États Membres africains à appliquer, sur une base facultative, les dispositions relatives à la transparence des flux d'armes légères de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a également élargi sa campagne de sensibilisation et de plaidoyer contre la mauvaise utilisation

\* A/59/150.

\*\* Le document a été présenté en retard aux services de conférence sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale au paragraphe 8 de sa résolution 53/208B en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



des armes légères et la non-violence en sortant et en diffusant un disque compact intitulé « Africa ... Disarm! ». En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, le Centre a continué à exécuter son programme concernant les relations entre les civils et les militaires et organisé dans ce cadre un stage de formation pilote à l'intention des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, axé sur le rôle des commissions parlementaires de défense dans le domaine des questions militaires.

Le Centre a encouragé la coopération avec la Commission de l'Union africaine et avec d'autres organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. La coopération et le partenariat ont également été étendus à des organisations de la société civile et à des institutions de recherche. Pour exploiter pleinement les synergies, les relations de travail ont été renforcées avec des organismes et des programmes des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans des domaines d'intérêt commun.

**Le fonctionnement du Centre dépend des ressources existantes et des contributions volontaires des États membres et des institutions. Malheureusement, ces contributions ont sensiblement baissé au cours de la période considérée. Au 30 juin 2004, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre destiné à couvrir ses dépenses de fonctionnement n'est que de 2 608 dollars. Si sa situation financière ne s'améliore pas nettement dans les mois à venir, le Centre ne pourra pas mener à bien son programme d'activités conformément au mandat qui lui a été dévolu et il devra envisager la suspension ou le transfert temporaire de ses activités à Lomé, ce qui nuira gravement à son processus de revitalisation que l'Assemblée générale a préconisé dans sa résolution 52/220 en date du 22 décembre 1997.**

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/61 du 8 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée générale priait notamment le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations, et de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution. Il porte sur la période allant de juillet 2003 à juin 2004. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'année 2003. L'annexe II contient un bref exposé des activités projetées du Centre, que les pays donateurs et organisations intéressées sont invités à financer.

## **II. Fonctionnement du Centre**

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies.

3. Durant la période considérée, d'énormes incertitudes ont plané sur le fonctionnement du Centre en raison d'une baisse sensible des contributions volontaires destinées à appuyer ses activités. Dans la limite de ses ressources financières, le Centre a poursuivi l'exécution de son programme de travail qui a été approuvé en 1999 par les États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Afrique, dans les principaux domaines suivants : appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique; désarmement effectif et contrôle des armements; information, recherche et publications; et activités de plaidoyer et mobilisation de ressources.

## **III. Objectifs et activités du Centre**

4. Conformément à son mandat défini dans la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre fournira aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région et coordonnera les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

5. Au cours de la période considérée, le Centre a mené à bien un certain nombre d'activités dans les quatre domaines susmentionnés.

### **A. Appui aux processus et aux initiatives de paix en Afrique**

6. Bien que n'ayant pas été partie prenante dans les processus de paix établis dans plusieurs régions d'Afrique, le Centre a fourni un appui fonctionnel et des

conseils techniques au titre de diverses initiatives de paix en cours, notamment en matière de désarmement et de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, il a maintenu les contacts et les consultations avec le Secrétariat exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation en Côte d'Ivoire et tenu des réunions d'information avec des responsables de haut niveau à Lomé à ce sujet. Le Centre est également resté en contact avec les Bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Afrique. En République centrafricaine, ces contacts se sont traduits par la recherche de moyens et de ressources opérationnels pour mener à bien des programmes de ramassage d'armes et des activités d'harmonisation des relations entre les civils et les militaires. En Guinée-Bissau, ils ont revêtu la forme d'un soutien technique en vue de la tenue d'un forum sur la réconciliation nationale et le rôle de l'armée et des forces de sécurité dans la stabilisation démocratique du pays.

7. Au niveau régional, le Centre a, en tant qu'organisme spécialisé, apporté un appui technique à la Commission de l'Union africaine dans la formulation d'une politique africaine commune de défense et de sécurité et la constitution des forces en attente de l'Afrique. À cet égard, il a participé aux réunions qui ont conduit à l'adoption de ces instruments en février 2004.

8. L'approche stratégique adoptée par le Centre au cours des dernières années a été de se tenir prêt à fournir, sur demande, le soutien technique nécessaire au titre des initiatives et processus de paix en Afrique. Cette approche s'appuie sur la volonté des parties prenantes dans ce domaine d'accompagner leurs efforts des éléments de désarmement nécessaires devenus partie intégrante de la plupart des processus et initiatives de paix en Afrique. Les négociations politiques menées dans le cadre de plusieurs accords de paix comportent invariablement des éléments de désarmement auxquels le Centre a beaucoup contribué dans de nombreux cas. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants sont également des éléments majeurs de la plupart des processus de paix. À cet égard et à titre expérimental, le Centre a lancé avec la CEDEAO un processus consultatif sur la formation aux opérations de maintien de la paix. Il a également établi un partenariat dans ce domaine avec le Norwegian Institute of International Affairs.

9. Le Centre a continué à travailler avec les bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix créés en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et au Libéria, les aidant à ramasser et à détruire les excédents d'armes et à entamer un processus d'harmonisation des relations entre les civils et les militaires.

10. Le Centre a continué à aider le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à établir la documentation de ses réunions, à organiser des réunions d'experts et des réunions ministérielles et à lancer le processus qui aboutirait à la création en Afrique centrale d'un réseau d'organisations de la société civile pour favoriser l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects<sup>1</sup>. À ce propos, le Centre a élaboré un descriptif de projet définissant les modalités de création du réseau et les domaines prioritaires dans lesquels les capacités des organisations de la société civile doivent être renforcées. Le Centre a prêté un appui fonctionnel et des services de secrétariat aux réunions d'experts et réunions ministérielles du Comité tenues à Malabo (Guinée équatoriale) du 21 au 25 juin 2004.

11. Au cours de la période considérée, le Centre a poursuivi deux principales activités découlant du programme d'harmonisation des relations entre les civils et les militaires qu'il avait lancé en collaboration avec l'Union africaine en octobre 2001. Il s'agissait du stage de formation organisé à l'intention des commissions parlementaires de défense de l'Afrique de l'Ouest et de la campagne de sensibilisation sur la prévention des crises et le règlement des conflits.

#### **Stage de formation à l'intention des commissions parlementaires de défense de l'Afrique de l'Ouest**

12. Le Centre a tenu du 21 au 24 avril 2004 à Lomé un séminaire régional dont l'objectif était de doter les membres des commissions parlementaires de défense des États membres de la CEDEAO de techniques et d'outils plus modernes pour :

- a) Assurer un contrôle parlementaire efficace des institutions militaires;
- b) Sensibiliser davantage les parlementaires à l'importance des questions de programmation militaire;
- c) Faciliter l'approbation par les parlements de la politique et du budget de défense, approfondir les connaissances des membres des commissions parlementaires de défense et permettre aux parlementaires membres de ces commissions de participer pleinement à l'élaboration des politiques et des budgets de défense nationale;
- d) Permettre aux parlementaires de mieux saisir les critères d'intervention des militaires et les lois qui les régissent.

13. Le séminaire a été organisé en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et en partenariat avec le Secrétariat exécutif de la CEDEAO et de son parlement, ainsi qu'avec le soutien de l'Open Society Initiative for West Africa, la Fondation Friedrich Ebert et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées.

#### **Campagne de sensibilisation**

14. Pour mieux faire connaître les questions liées à la paix, à la sécurité et au désarmement, le Centre a organisé diverses consultations dans le cadre du Forum du désarmement en Afrique et facilité la tenue de tables rondes sur le thème de la démocratie et de la culture de paix au service de la prévention des crises et du règlement des conflits en Afrique, à l'initiative du Rotary Club du Togo. Il y a également fait des exposés dans le cadre d'initiatives analogues, notamment lors de la réunion tenue à Dakar du 27 au 29 avril 2004 sur le thème de la rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme organisée par la Fondation Friedrich Ebert en collaboration avec le réseau africain de défense des droits de l'homme.

## **B. Désarmement et limitation des armements**

15. Au cours de la période considérée, le Centre a poursuivi ses consultations avec les États Membres en vue d'assurer le respect, la signature et la ratification d'importants instruments et normes juridiques en matière de désarmement et de limitation des armements et surtout du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention

sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction et sur le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba). Le Centre a également collaboré chaque fois qu'il a pu, avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des organisations intergouvernementales et des gouvernements pour faire appliquer ces instruments.

16. Le Centre a poursuivi l'exécution de son projet de centralisation qui consiste à renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de la limitation des armes légères. À cet égard, il a organisé à Yaoundé, du 8 au 12 septembre 2003, un stage de formation à l'intention des membres de l'armée et des forces de sécurité des pays d'Afrique centrale, en collaboration avec le Gouvernement camerounais, le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et de l'Institut des relations internationales du Cameroun. De hauts responsables de la sécurité militaire ainsi que des autorités civiles s'occupant de la limitation des armes légères, originaires des 11 États membres de la CEEAC, y ont participé. Le programme du stage de formation a été conçu et adopté lors de la réunion d'experts tenue à Lomé du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2003. Le stage de formation et la réunion d'experts ont été financés par les Gouvernements camerounais et japonais.

17. Le Centre a également continué à aider les États Membres à créer et à renforcer les mécanismes nationaux de coordination ainsi que les commissions nationales et les organisations de la société civile compétentes dans la lutte contre la prolifération des armes légères. À ce propos, le Centre a organisé, les 9 et 10 février 2004, avec le soutien du Gouvernement français, un stage destiné à renforcer les moyens d'intervention des 16 membres de la Commission nationale du Togo. Il a contribué pour beaucoup à la création et au lancement de la coalition nationale des organisations de la société civile togolaise engagée dans la lutte contre la prolifération des armes légères.

### **Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique**

18. Le Centre a officiellement lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2003 le projet pilote intitulé « Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique ». Financé par les Gouvernements finlandais et suédois, il vise à appliquer les recommandations de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects encourageant les États à promouvoir la transparence des flux d'armes légères sur une base volontaire. Dix pays participent à la phase initiale du projet : l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, le Gabon, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Nigéria et le Togo.

19. Le projet vise à mieux faire comprendre la manière dont les armes sont détournées de leurs voies licites et, partant, à aider les gouvernements à exercer un contrôle plus rigoureux sur les armes de manière à empêcher leur détournement et à

adopter des mesures visant à renforcer la confiance en veillant à ce qu'il y ait plus de transparence dans les flux et la fabrication des armes légères en Afrique.

20. Les activités du projet sont axées sur les principaux domaines ci-après : a) organisation d'un séminaire régional sur la transparence visant à examiner et approuver un cadre d'action et un programme de travail et formation des participants aux techniques de collecte, d'assemblage et de transmission des rapports attendus de chaque pays; b) recensement des producteurs d'armes légères traditionnelles locales dans des usines privées ou publiques; c) création de bases de données sur les armes légères dans chacun des principaux pays, sur la base d'un modèle uniforme et établissement d'un registre régional appelé Registre des armes légères pour l'Afrique.

#### **Appel en faveur de l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la ratification du Traité de Pelindaba**

21. Durant la période considérée, le Centre a étroitement collaboré avec l'AIEA en vue de promouvoir la non-prolifération en Afrique en organisant deux séminaires sous-régionaux sur le renforcement du système de garanties. Le premier, organisé à l'intention des États membres de la CEDEAO, a eu lieu à Ouagadougou les 26 et 27 février 2004 et le second, organisé à l'intention des États membres de la Conférence de développement de l'Afrique australe (SADC), du 29 au 31 mars 2004. Les deux séminaires visaient à promouvoir l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et faire campagne en faveur de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba dans les meilleurs délais.

22. Dans le cas du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, l'accent a été placé sur la conclusion d'accords de garanties généralisées et de protocoles additionnels avec l'AIEA, l'accès à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et l'application des technologies nucléaires à des fins pacifiques. À cet égard, les États ont été encouragés à signer des garanties généralisées. Quant au Traité de Pelindaba, l'importance de son entrée en vigueur rapide a été soulignée et les États Membres qui ne l'avaient pas encore ratifié ont été encouragés à le faire le plus tôt possible. Par ailleurs, il a été proposé d'inviter l'AIEA à participer à l'avenir à des réunions de haut niveau et à des réunions au sommet des chefs d'État pour qu'elle puisse favoriser la conclusion d'accords de garanties généralisées.

### **C. Information, recherche et publications**

23. L'information, la recherche et les publications ont continué à faire partie intégrante des activités du Centre qui a publié un numéro de sa revue trimestrielle africaine, *Bulletin africain de la paix* largement consacré aux efforts de règlement des conflits en Afrique. Le Centre a également organisé des programmes à l'intention des médias, notamment en accordant des entretiens à la radio, à la télévision et à la presse, et publié des bulletins d'information sur diverses activités. Il a continué à réaménager et à actualiser son site Web <<http://www.unrec.org>> sur lequel sont affichées des pages consacrées notamment à des séries d'études sur la sécurité en Afrique (Study series on African security); à une fiche de synthèse sur le désarmement en Afrique (Factsheet on African disarmament); et à des questions d'actualité. Sa bibliothèque a continué à être mise au service des institutions de

recherche et de la communauté diplomatique et autres basées à Lomé et à l'extérieur.

24. En septembre 2003, le Centre a sorti un disque compact de musique intitulé « Africa ...Disarm! » lors d'une cérémonie officielle organisée à Lomé et à laquelle assistaient les autorités togolaises, des représentants de divers organismes internationaux et entités des Nations Unies, des membres du corps diplomatique et des représentants de la société civile. Le thème du disque compact s'inspirait de la tradition culturelle africaine où la musique est liée au thème de la tolérance et de paix. Travaillant étroitement avec des auteurs-compositeurs, musiciens et musicologues de premier plan et d'autres membres de la société civile à la production du disque, le Centre a ouvert un débat public sur un sujet qui avait jusque-là été du domaine réservé des diplomates, des décideurs et des responsables de la sécurité et qui a permis à un large éventail d'individus de contribuer, par leur engagement résolu, à la réalisation d'une paix durable en Afrique.

## **D. Coopération avec les organisations régionales et la société civile**

### **Renforcement de la coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales**

25. Le Centre a été invité à contribuer notablement et à participer à la réunion des chefs d'état major et des ministres de la défense et de la sécurité des États membres de l'Union africaine, tenue en janvier 2004. Cette réunion avait pour but d'examiner et d'adopter une politique africaine commune de défense et de sécurité et les modalités de création d'une force africaine en attente. Le Centre a aussi abordé avec les responsables de l'Union africaine, y compris le Président de la Commission, le Commissaire chargé de la paix et de la sécurité et des hauts responsables du Centre de gestion des conflits de l'Union africaine, des questions d'intérêt commun, notamment les modalités et les mécanismes relatifs à l'exécution de projets et de partenariats.

26. Au cours de la période considérée, le Centre a imprimé un nouvel élan à sa coopération avec le secrétariat de Nairobi<sup>2</sup> en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, en mettant l'accent sur l'échange d'informations et la participation à des activités conjointes. Il a été invité à participer à la deuxième Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Nairobi en avril 2004. À cette occasion, les Ministres ont adopté le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la capacité d'intervention en ce qui concerne les armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique.

27. Le Centre a continué de coopérer avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO. Il a fourni des conseils techniques sur des questions de désarmement pratique telles que la mise en œuvre effective du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest<sup>3</sup>, la mise en place d'une unité sur les armes légères au sein du secrétariat exécutif et la création d'un mécanisme et de mesures pour la prévention des activités illicites de courtage d'armes dans la sous-région. Dans ce cadre, le Centre a apporté un appui documentaire à la Conférence de la CEDEAO sur la lutte contre le courtage illicite et le trafic d'armes

légères en Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle la mise en œuvre du Code de conduite de la CEDEAO concernant les armes légères a été examinée.

28. Le Centre a maintenu le contact avec le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le secrétariat de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Des consultations ont été tenues avec la Communauté en ce qui concerne les modalités conjointes d'appui aux organisations de la société civile en Afrique centrale et de collaboration dans le domaine de l'exécution du programme d'activités prioritaires de la CEEAC pour la mise en œuvre du Programme d'action. En septembre 2003, le secrétariat de la Communauté a organisé, de concert avec le Centre, un atelier de formation pour les forces armées et de sécurité sur le contrôle des armes légères en Afrique centrale.

#### **Partenariat avec les organisations de la société civile**

29. Dans le cadre du partenariat établi avec le Groupe de recherche sur la stratégie et la paix en Afrique (AFSTRAG), dont le siège est à Lagos, deux réunions se sont tenues au Centre en février 2004 en vue d'examiner des projets d'intérêt commun et les modalités de leur exécution. Les deux institutions ont continué de se pencher sur des stratégies de mobilisation de ressources pour un projet de formation de membres de la société civile aux mesures de contrôle des armes. Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale participe également à ce projet.

30. Le Centre a poursuivi sa collaboration et son partenariat actifs en ce qui concerne l'échange d'informations et l'exécution conjointe de programmes et de projets avec l'Open Society Initiative for West Africa, la Fondation Friedrich Ebert et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, les deux dernières institutions s'étant ralliées au Centre pour promouvoir les relations entre civils et militaires en Afrique, notamment par l'organisation d'un atelier de formation à l'intention des membres des commissions parlementaires de la défense en Afrique de l'Ouest. La collaboration avec l'Institut d'études sur la sécurité s'est poursuivie. Elle a porté sur divers aspects de l'exécution, en Afrique, du Programme d'action et de la Déclaration de Bamako. C'est dans le cadre de cette collaboration que le Centre a pris part à l'atelier sur la réglementation concernant le contrôle des armes en Afrique du Sud, qui a été organisé par l'Institut à Johannesburg en mars 2004.

### **IV. Effectifs, financement et administration**

31. Au cours de la période considérée, des problèmes d'ordre financier persistants ont empêché le Centre d'être pleinement opérationnel pour l'exécution de son programme de travail. Certes, des fonds ont été annoncés en quantités limitées pour l'exécution d'un certain nombre de projets, mais les activités ont continué d'être freinées par le manque de ressources à consacrer aux dépenses de fonctionnement. Le Centre a donc continué de fonctionner avec un effectif très réduit comprenant, en plus du Directeur, un expert associé dont les services étaient financés par l'Organisation internationale de la francophonie et des agents temporaires des services généraux recrutés sur place. Trois autres personnes ont été recrutées localement pour l'exécution du projet « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique (SATCRA) ».

32. Pour la troisième année consécutive, le Gouvernement canadien a mis un stagiaire à la disposition du Centre pendant six mois, à compter de septembre 2003. Le stagiaire, qui effectuera un travail de recherche, a été choisi par Project Ploughshares, organisation non gouvernementale canadienne. En février 2004, le personnel du Centre a été renforcé, pour une durée de six mois, par un stagiaire parrainé par l'Institut d'études internationales de Monterey (États-Unis). Au cours de la période considérée, le Centre a accueilli cinq autres stagiaires, venus d'Australie, du Canada, des États-Unis, de France et du Togo, dont les travaux lui ont permis de renforcer sa capacité en matière de recherche et de collaborer avec de nombreux acteurs.

33. Au cours de la même période, le Directeur du Centre a effectué plusieurs missions de collecte de fonds en Afrique et hors d'Afrique en vue de renforcer le financement, les effectifs et l'infrastructure opérationnelle du Centre. À cet effet, il s'est rendu dans un certain nombre de pays et auprès de diverses institutions pour discuter de l'exécution de projets en partenariat. Il s'agit notamment du Cameroun, de la France, du Gabon, du Nigéria, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, du Togo, du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, de l'Open Society Initiative for West Africa et d'Oxfam (Grande-Bretagne). En outre, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement écrit chaque année aux États Membres désireux d'accorder un appui au Centre.

34. Au cours de la période considérée, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 538 313 dollars. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements finlandais, français et luxembourgeois ainsi qu'à la Fondation Friedrich Ebert et à l'Open Society Initiative for West Africa pour leurs contributions financières et leur appui aux activités du Centre, et remercie le Gouvernement togolais, qui accueille le Centre, pour l'ensemble de son soutien. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2002-2003.

35. Comme suite à l'examen par l'Assemblée générale des propositions du Secrétaire général concernant le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, des fonds ont été alloués du budget ordinaire pour introduire au Centre les normes minimales de sécurité opérationnelle.

## V. Conclusions et observations

**36. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu des États Membres de la région Afrique un nombre croissant de demandes d'appui concret pour mener à bien plusieurs initiatives de paix et des activités liées au règlement des conflits. Il a continué à favoriser la mise en oeuvre d'instruments juridiques multilatéraux relatifs au désarmement et l'exécution du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a également continué à consolider ses relations de travail avec l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la paix, du désarmement et de la sécurité en Afrique.**

37. Conformément aux dispositions de la résolution 40/151G de l'Assemblée générale, le Centre fonctionne sur la base des ressources existantes du Secrétariat de l'ONU et des contributions volontaires que les États Membres ou d'autres donateurs pourraient faire. Cet arrangement opérationnel, suivant lequel environ 80 % des ressources nécessaires au fonctionnement du Centre doivent provenir de contributions volontaires, n'a pas permis d'assurer la stabilité institutionnelle de celui-ci. Si un seul poste P-5 affecté au directeur du Centre est financé par le budget ordinaire, les coûts liés aux postes des administrateurs et du personnel d'appui, à la sécurité, aux services collectifs, au matériel de bureau, aux voyages et aux activités de projets doivent être couverts par les contributions volontaires.

38. En dépit des efforts intensifs que le Directeur n'a cessé de déployer pour réunir des fonds, en consacrant plus des deux tiers de son temps à essayer de conserver un niveau de contributions volontaires suffisant pour assurer le fonctionnement du Centre, les contributions reçues sont restées très limitées. L'appel lancé par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement est aussi resté sans suite. En outre, il ressort des missions récentes effectuées par le Directeur pour collecter des fonds que si les donateurs sont disposés à faire des contributions financières à l'appui de projets et d'activités, ils sont aussi nombreux à rechigner à financer les dépenses de fonctionnement du Centre.

39. Les contributions volontaires sont essentielles à la stabilité institutionnelle du Centre. Sans base opérationnelle solide, celui-ci n'est pas en mesure d'exécuter son programme de travail conformément à son mandat. Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la baisse dramatique des contributions volontaires au Centre au cours de la période considérée. Au 30 juin 2004, le solde du Fonds destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du Centre s'établissait à seulement 2 608 dollars. Si sa situation financière ne s'améliore pas sensiblement au cours des prochains mois, le Centre se trouvera dans l'impossibilité de poursuivre son activité. Il sera alors nécessaire d'envisager une suspension temporaire ou un transfert des activités à Lomé, ce qui affectera sérieusement le processus de dynamisation du Centre, qui avait été préconisé par la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997.

40. En conséquence, le Secrétaire général renouvelle l'appel qu'il avait lancé aux États Membres et aux organisations afin qu'ils versent des contributions au budget du Centre pour que celui-ci puisse s'acquitter pleinement de son mandat dans la région Afrique, où les menaces qui pèsent sur la paix et le désarmement ne font que croître dans des proportions alarmantes.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15), chap. IV, par. 24.

<sup>2</sup> Le secrétariat de Nairobi, qui a été créé en novembre 2000 à la suite de la signature, le 15 mars 2000, de la Déclaration de Nairobi, est chargé de la coordination de la mise en œuvre, dans la sous-région, de la Déclaration et du Programme d'action des Nations Unies.

<sup>3</sup> Voir A/53/763-S/1998/1194, annexe.

## Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale  
pour le Centre régional des Nations Unies  
pour la paix et le désarmement en Afrique  
pour la période biennale 2002-2003**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2001 . . . . .	84 580
Recettes du 1 <sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003	
Contributions volontaires <sup>a</sup> . . . . .	682 480
Intérêts créditeurs . . . . .	13 690
Recettes accessoires . . . . .	14 521
<b>Total partiel.</b> . . . . .	<b>795 271</b>
Dépenses	
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2003 . . . . .	350 176
<b>Solde du Fonds au 31 décembre 2003</b> . . . . .	<b>445 095<sup>b</sup></b>

*Note* : Données provenant de l'état financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2004, aucune contribution supplémentaire n'a été versée.

<sup>a</sup> Reçues en 2002 de la Belgique (10 666 dollars), de la France (67 506 dollars), de la Norvège (25 000 dollars), de la Suède (21 000 dollars) et de l'Organisation de l'unité africaine (10 000 dollars). Reçues en 2003 de l'Autriche (10 000 dollars), de la Finlande (376 901 dollars), de la France (89 051 dollars), du Luxembourg (11 861 dollars), de la Norvège (25 dollars) et de l'Open Society Initiative for West Africa (60 470 dollars).

<sup>b</sup> Sur ce solde, 310 827 dollars sont affectés à l'exécution du projet intitulé « Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique », 60 505 dollars pour le projet de l'Open Society Initiative for West Africa et les 76 371 dollars restants aux dépenses de fonctionnement du Centre. Au 30 juin 2004, 2 608 dollars restaient disponibles pour couvrir ces dépenses.

## Annexe II

### Activités à financer

#### Projet I

##### A. Descriptif

<i>Intitulé du projet</i>	Promotion des relations entre les autorités civiles et militaires en Afrique, facteur de paix et de sécurité
<i>Objet</i>	Consolider le rôle des forces armées dans le processus démocratique  Adopter, à l'échelle du continent, un code de conduite pour les forces armées et les forces de sécurité en Afrique  Promouvoir la paix et la sécurité durables grâce à l'établissement de relations harmonieuses entre civils et militaires
<i>Localisation</i>	Conception du projet : Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, Lomé (Togo)  Mise en œuvre du projet : dans plusieurs États africains
<i>Durée</i>	Deux ans
<i>Nombre de participants</i>	Deux participants venant de chacun des 50 États membres de l'Union africaine

##### B. Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Personnel du projet (trois fonctionnaires pour une durée de deux ans) . . . . .	223 600
Frais de voyage et frais afférents à la tenue de conférences (cinq jours, 100 participants). . . . .	223 250
Mise en œuvre du projet au niveau national dans 10 pays pilotes. . . . .	45 000
Dépenses d'exécution du projet . . . . .	36 000
Publication et diffusion du code de conduite . . . . .	21 750
<b>Total . . . . .</b>	<b>549 600</b>

## Projet II

### A. Descriptif

<i>Intitulé du projet</i>	Renforcement des capacités de limitation des armes légères, à l'intention des responsables de la sécurité et de l'application des lois sur le territoire des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
<i>Objet</i>	Renforcer les capacités des responsables de l'application des lois et de la sécurité dans la région de l'Afrique australe en leur fournissant des moyens et des outils modernes aux fins de la limitation des armes légères
<i>Localisation</i>	La première phase du projet, qui prendra la forme d'une réunion consacrée à l'élaboration d'un programme de formation, se déroulera au siège du Centre régional  La deuxième phase, qui consistera en un atelier de formation des formateurs, se déroulera à Windhoek
<i>Durée</i>	Six mois
<i>Nombre de participants</i>	55 participants de la sous-région, 12 experts et 1 coordonnateur de projet

### B. Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Atelier consacré à l'élaboration d'un programme de formation : réunion de 12 experts de la région chargés d'examiner et d'adopter les propositions réunies par le Centre en vue de l'élaboration d'un programme de formation (trois jours) . . . . .	22 520
Coordonnateur de projet chargé du programme de formation des formateurs (cinq mois) . . . . .	8 000
Atelier de formation des formateurs (deux semaines, 50 participants, 12 formateurs) . . . . .	215 550
<b>Total . . . . .</b>	<b>246 070</b>

## Projet III

### A. Descriptif

<i>Intitulé du projet</i>	Renforcement des capacités des centres de coordination dans le cadre de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique
<i>Partenariat</i>	Avec le secrétariat de l'Office des Nations Unies à Nairobi et des organisations non gouvernementales mènent des activités dans ce domaine
<i>Objet</i>	Dynamiser les centres de coordination chargés de mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi au niveau national dans les États signataires et contribuer à l'établissement de tels centres dans les pays où il n'en existe pas
<i>Localisation</i>	Mise en œuvre du projet : dans les 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi (Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan)
<i>Durée</i>	Dix semaines
<i>Nombre de participants</i>	Dix participants originaires des 10 États signataires de la Déclaration de Nairobi

### B. Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Conception et exécution du projet (y compris un responsable de la coordination, quatre mois) . . . . .	9 900
Publication des manuels pédagogiques . . . . .	15 750
Organisation d'ateliers nationaux (y compris les frais de voyage de deux experts, du coordonnateur du projet et de deux fonctionnaires, ainsi que les frais afférents aux conférences et les dépenses de fonctionnement). . . . .	77 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>102 650</b>